Le Courrier d'Ottawa.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS FRANCO-CANADIENSDU CANADACENTRAL (37)

Trosieme Annee — Ottawa (H.C.) 5 Nars 1864 — No. XXXVI

☞ Toute communication que l'on nous adressera par la poste, *et dont les frais de port ne seront pas payés*, sera refusée.

Le Courrier d'Ottawa.

J. E. Dorion, Redacteur

Samedi 5 Mars.

☞ *Lire de la 1ère. à la 4ème page.*

☞ *Nous avons cru retarder l'apparition de notre demie feuille afin de donner une feuille entière à nos lecteurs.*

Mort de Sir Louis Hypolite LaFontaine, Baronet, Juge en Chef du Bas-Canada.

L'Hon. Sir Louis Hypolite LaFontaine, Baronet du Royanme-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Juge en Chef de la Proviuce du Bas-Canada, Commandeur de l'Ordre Romain de St. Sylvestre, deux fois Prémier Ministre, dans le gouvernement de cette Province, a succombé Vendredi matin, à 3 hs. à une attaque d'appoplexie, à l'âge de 56 ans.

Nous allons consacrer le peu d'espace et de temps qui nous reste aujourdui à une analyse biographique des évenements importants de sa vie, dit la *Presse*.

Il est né à Boucherville, le 4 octobre 1807. Il est le petit fils d'Antoine Ménard Lafontaine, membre du parlement de 1796 à 1804, et il est le troisième fils de A. M. Lafontaine, cultivateur, et de Marie J. Fontaine, Bienvenu.

M. Lafontaine fut admis au barreau en 1828.

Ilentra dans la vie publique en 1830 et représenta le comté de Terrebonne dans l'ancienne.

En 1837, lorsque la tête de M. Papineau fut mise à prix par proclamation, M. Lafontaine descendit à Québec avec M. Leseie pour obteuir la convocation du parlement. Lord Gosford, étant alors résolu à suspendre la constitution, se refusa à cette demande.

M. Lafontaine désirant se tenir en dehors du mouvement insurrectionnel qui s'organisait alors, partit pour l'Europe la même année. Croyant l'insnrrection terminée, au printemps de 1838, il revint au pays.

A la nouvelle du premier mouvement de 1838, M. Lafontaine, avec MM. Chs. Mondelet, D. B. Viger, L. M. Viger et autres notabilités, furent arrêtés et incarcérés. Ceci avait lieu le 4 novembre 1838. Ils furent détenus jusqu'au 13 janvier 1839. M. Lafontaine et quelques autres furent libérés sans cautionnement. Les deux messieurs Viger ayant été requis de fournir caution, et s'y étant refusés, ne sortirent que plus tard.

Dès leur sortie de prison, MM. Lafontaine et Mondelet pétitionnèrent le parlement impérial contre l'acte arbitraire de Sir John Colborne à leur égard. Leur pétition fut présentée par Lord Brougham dans la chambre des lords et par M. Leader dans les communes.

Lord John Russell, qui était alors à la tête du gouvernement britannique et qui avait autorisé le gouverneur Gosford à prendre les deniers provinciaux, sans l'autorisation de la chambre d'assemblée, fit promptement absourdre sir John Colborne, qui n'avait fait qu'éxécuter ses instructions.

En 1842, il put entrer en chambre, ayant été élu par l'influence de l'hon. Robert Baldwin dans la quatrième division du Comté d'York, Haut-Canada; politesse que M. Lafontaine eut l'occasion de rendre à M. Baldwin, en le faisante lire a Rimouski en 1843.

Le 16 septembre 1842, M. Lafontaine est nommé procureur général pour le Bas-Cnada l'administration de Sir Charles Bagot.

Cet estimable gouverneur etant mort la même année, il eut pour successeur sir Charles T. Metcalfe, qui était à peine installé dans son gouvernement qu'il donnait lieu à la crise ministérielle de septembre 1843, s'arrogeant le droit de nommer aux emplois publics sans consulter ses ministres. Le ministère Lafontaine-Baldwin se retira devant l'obstination du gouverneur à maintenir cette exorbitante et inconstitutionnelle prérogative.

L'une des premières mesures présentées aux chambres par ce gouvernement, fut celle de l'indemnité des pertes de 1837 38, qui souleva la colère de l'ancien parti tor y et produisit en 1849 l'incendie du parlement et la perte du siège du gouvernement pour Montréal.

En 1842, la question seigneuriale ayant rendu la direction du parti plus difficile, M. Lafontaine se retira de la vie publique, et reprit l'exercice de sa profession.

Ainsi finit la carrière politique de M. Lafontaine.

Sir James Stuart, juge en chef de la cour du Banc de la Reine, étant mort dans l'été de 1853, M. Lafontaine lui succéda dans cette charge le 13 août de la même année. Le 28 août 1854, il fut créé baronet du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, titre transmissible au fils aîné.

M. Lafontaine n'eut aucun enfant de son premier mariage, qui se termina par la mort de Mme. Lafontaine, vers 1858.

En 1860, M. Lafontaine épousa en secondes noces une demoiselle Morrison, originaire de Berthier, et veuve d'un officier anglais.

De ce mariage est né un fils actuellement âgé d'environ deux ans, auquel la Providence réserve peut être un frère ou une sœur dans un avenir prochain.

Les œuvres de M. Lafontaine sont "l'Analyse de l'Ordonnance du Conseil Spéciale sur les Bureaux d'Hypothèques, Montréal 1842," 1 vol. in 8 vo., et les " Observations sur les Questions Seigneuriales."

Comme jurisconsulte sa placa est au premier rang;

Comme homme d'état, il restera une des principales individualités historiques de ce pays;

Comme citoyen, c'étaient l'intégrité et la respectabilité personnifiées.

Il n'etait pas orateur, il était logicien.

Il n'était pas inventif, mais il était profondément pratique.

La terre lui sera légère.

Les funérailles de Sir Louis H. LaFontaine ont eu lieu lundi matin en présence d'une immence foule qui s'était portée à l'église paroisialle pour faire un dernier adieu à l'une de ses plus belles intelligences, à l'une de ses gloires nationales.

Les porteurs du poële qui prirent place de chaque côté du charriot étaient à droite le juge Badgley, le juge Mondelet le juge Meridith, le juge Caron; à gauche, M. C. S. Cherrier, conseillerde la Reine, l'hon. L. J. Papineau et l'hon. De Beaujeu.

L'évêque de Montréal officiait, et prononça l'oraison funèbre du défunt.

Rumeurs.

Il est rumeur que l'hon. juge Duval, l'un des juges de la cour d'Appel sera nommé juge-en-chef et que l'hon. M. Drummond deviendra l'un des juges de la dite Cour. Cet arrangement parait rencontrer beaucoup de sympathies. Les nombreux admirateurs du talent hors ligne de M. Drummond et de ses hautes quatifications comme jurisconsulte, souhaitent que cette rumeur se réalise.

P. S.—Nous sommes porté à croire que cette rumeur est bien fondée.

Nous lisons dans la *Presse* d'hier soir:

"Le haut emploi de juge-en-chef a été offert à C. S. Cherrier, écuier, C. R. Le public regrettera d'apprendre que ce savant jurisconsulte si universellement respecté a cru devoir refuser. Nous sommes sous l'impression que M. Cherrier a depuis longtemps résolu de ne pas accepter de charge publique."

REGION DE L'OUTAOUAIS.

ET

NORD DE MONTRÉAL.

(EN DESCENDANT VERS LE GOLFE.)

(*Suite.*)

Pour se faire une idée de la valeur des terres de l'Outaouais, il faut considérer les avanvatages de ses ressources naturelles; puis la quantité du sol propre à la colonisation. C'est ce que nous allons brièvement faire.

Le sol de la partie Ouest de la rivière des Outaouais, qui s'étend entre la rive nord de cette rivière et les collines situées 5 ou 6 milles plus au nord, formant une vallée de 125 milles en amons de la ville d'Ottawa, est comparativement bas uni et d'une assez bonne qualité. Mais en profondeur, derrière ces collines, il devient généralement rabotaux et accidenté d'élévations et de montagnes.

A l'exception des rivières du Lièvre et de la Gatineau, le pays est peu conn au-del à de 70 milles en ligne droite vers le nord, et même plusieurs locations situées sur ce dernier parcourent n'ont pas été explorées que très imparfaitement.

Le rapport intéressant de l'hon. Commissaire des Terres, pour 1856, dit que cette dernière partie du terrain est le plus souvent en pentes escarpées, rocailleuses et pierreuses. On ne pourrait pas classer plus d'un quart de son étendue parmi les terres propres à une cultnre quelcouque, et encore ces bonnes terres ne se présentent elles que par intervalles qui varient de quelques lots à un demi canton.

Il n'en est pas ainsi tout à fait de la vallée de la rivière Gatineau: car depuis son confluent, vis à vis la ville d'Ottawa, jusqu'au Lac Buskatong, à 120 milles dans l'intérieur, cette vallée renferme des terrains qui sont très favorables à la colonisation. Le sol des bas-fonds qui bordent les nombreux cours d'eau qui courent à l'Est et à l'Ouest de la Gatineau est généralement d'une grande richesse, et déjà on compte des établissements ouverts à plus de 100 milles dans l'intérieur, sur cette rivière, qui promettent d'heureux résultats.

En effet, quand on considère ce qu'était la rivière Gatineau il ya seulement 20 ans, avec ce qu'elle est aujourd'hui, on ne peut qu'admrer les progrès qui s'y sont accomplis; car ils sont incroyables. Il y a vingt ans, on le sait, cette vallée était le pays le plus solitaire du Bas-Canada; cependant, aujourd'hui, une population assez considérable cultive sur les bords de cette rivière, et des diligences partent tons les jours de la ville située à ses pieds et longent cette charmante rivière jusqu'à N. D. de la Visitation, nouvelle paroisse formée dans le canton Wright, à 60 milles d'Ottawa.

En 1851 on ne comptait encore que cinq cantons situés sur la rivière Gatineau, dont les habitants les plus éloignés se trouvaient établis près des Chûtes de Paagan, a 36 milles du confluent de rivière, lesquels cantons renfermaient une population reunie de 6,280 habitants. D'après le recensement de 1861, il appert qu'il y a actuellement dix-sept cantons en voie d'ouverture sur cette même rivière, renfermant une population de 12,785 âmes, et que ces dernières habitations se trouvent situées à plus de 110 milles en deça du Lac Bnskatong, dont je viens de parler.

(*A Continuer.*)

Nouvelles Locales

☞ Nous accusons reception de Godey,s pour Mars. A vendre chez T. Turgeon, libraire.

Prix 25 cts.

A une assemblée de la Société St. Vincent de Paul, conférence Canadienne, il a été: Proposée par Eugéne Martineau secondé par J. T Prud'homme. Que cette Société apprend avec regret le départ inattendu de M. Achille Pinard un de ses membres actif et saisit avec plaisir cette occasion de lui présenter ses remerciments les plus sincères pour le don généreux qu'il lui a fait lors de son départ et que M. le secrétaire soit autorisé d'en accuser reception dans les differents journaux de cette ville et qu'une copie de cette résolution lui soit envoyée par M. le secrétaire correspondants. (Passé,)

Chs. Piché.
Sec.

—Le *Pontiac Pioner* nous apprend que les travaux de l'extraction du marbre, des carrières de ce village sont poussés avec vigueur. Une vingtainne d'hommes sont continuellement employés, et plus de 8,000 pieds cubes ont déjà été transportés à Ottawa. Ce marbre, dit-on, est de prenière qualité, et susceptible d'un beau poli; le coût sera de quatre à cinq piastres par pieds cube. On transporte des blocs pesant plus de 3, 000 livres et mesurant plus de 30 pieds. cubes, destinés à appuyer les colonnes Ce journal pense qu'a moins de délars inattendus, la principale partie des bâtisses sera complétée cette annee.

ASSEMBLÉE LÉGISLARIVE.

Québec, 29 février.

L'Orateur prit son siége à trois heures.

James Cockburn, Ecuier, et l'Hon. Francis Evauturel comparaissent sous la garde du sergent d'armes et présentent des affidavits démontrant que leur absence aux comités d'elections a eu pour cause une maladie sérieuse.

Leurs excuses sont acceptées par la Chambre.

MM. McKellar, Chapais, Alexandre Dufresne, Carling, Bell (de Lanark) et Daoust sont assermentés par le greffier comme formant le comité général des elections pour la présente session, et reçoivent l'ordre de tenir leur première assemblee demain à onze heures.

L'Hon. M. Cartier reprit la discussion sur l'adresse, et il continnait de parler à la clôture de ce rapport.

CONSEIL LÉGISTATIF.

Québec, 2 mars.

L'Hon. M. Fergusson-Blair donna avis Son Excellence était indisposé et ne pourrait pas recevoir l'adresse avant vendredi.

Sur motion de l'hon. M. Read, on demande tous les papiers et rapports indiquant l'existence de minéraux dans ce pays, et ayant trait principalement aux mines d'or, d'argent, de plomb et de fer.

Petite Chronique.

Ma dernière devenant trop vieille pour ce No.—veuillez dire à vos typographes de ne point la composer. Elle n'avait d'intérêt que pour la Rédacteur de la *Scie*, mais comme il a fait ses adieux au public, ma correspondance avec ce mon—*Scieur* sera donc a l'avenir d'une nature et d'un caractère plus secrêts. L'ex-rédacteur n'a pu mettre bas la *Scie*, et laisser son chevalet sans penser à "*l'aimable Mathilde*"—Il est bien galant ce mon—*Scieur*, et sa *scie* de *jadis* paraissait alors avoir les dents très *fines*, et je me suis souvent demandée —ouil achetait ses *Limes*.

Je me permettrai donc de vous signifier, (quelle expression!) que le sus-dit ex-rédacteur ait à me faire connoitre ses noms et prénoms et de plus qu'il soit bien entendu entre lui et moi, si dans ses achats de *Limes*, il s'en tient toujours au 1er. No. pour qu'il puisse avoir de moi une reponse directe.

Ma proposition est conséquente, n'ayant point vu le No. 2.

Mathilde.

Nouvelles des Etats Unis

Le général Seymour a rencontré, le 20 février, un corps de confédérés d'environ 15 000 hommes, à dix-huit mille de Sanderson. La bataille s'engagea et dura trois heures, aprés quoi les fédéraux durent se retirer avec de grandes pertes. Le général Seymour, accusé d'imprudence a été rappelé et remplacé par le général Vodges. On dit que Beauregard lui-même commandait les séccessoistes, et qu'il avait sous ses ordes des renforts considérables venus de Charleston.

—Ceux qui ont capturé le *Chesapeake* ont été déclarés coupables de piraterie, de vol et de meurtre devant la cour de police de Halifax, et ont été jetés en prison en attendant qu'ils soient remis entre les mains des autorités des Etats-Unis.

—Nous avons reçu le second numéro du journal *Les Beaux-Arts;* en voici le sommaire: Les Beaux-Arts illustres; Revue mensuelle; avertissement; les Arts et les Artistes en Canada (M. Notman); Russie et Caucase; de l'exagération dans les Arts (*fin*); Découvertes et inventions; Inauguration d'un orgue et bénédiction d'une statue; vie anecdotique de Paganini (suite): fragment du journal d'un père; Idyllité Montrealaise; l'organiste (suite); Bibliographie; Chronique Parisienne; Causerie sur la mode.

☞ Lord Lyons est à Québec.

☞ Notre correspondant du Calumet aura une réponce en temps et lieu, lorsque le rédacteur de ce journal aura communiqué avec l'organe de ce diocèse à son retour de Québec.

☞ Le printemps est arrivé; il promet d'être charmant et agréable.

Naissance

Jendi, le 3 courant, Madame Pat. O'Meara, une fille.

Vente de Terres

DE L'ORDONNANCE.

SERA vendu le trois de mai prochain sur les lieux à l'encan, un lot des terres de l'ordonnance sis du coté ouest du Canal Rideau, prés du Pont Sappeis à Ottawa situé su et entre le Canal en front et a la Rue Elgin en arrière, et borné comme suit: A l'angle nord par la pierre de la limite de l'ordonnance No. 7 A l'angle ouest par la limite No. 8. A l'angle sud par la pierre de la limite de l'ordonnance No 9. par l'angle Est de la maison de l'écluse des ouvriers étant ainsi en arrière de la place—contenant en superficies un are six perches de terres ou à peu prés avec une maison de boisci-dessus construite maintenant occupée par les ouvriers de l'écluse comme obtenue par l'ordonnance d'un Lyman Perkins en l'annee 1830.

Prix du dit lot $ 1200, le paiement se fera comme suit, un cinquieme de l'argent au temps de l'achat et le lieu de la vente, et la balance en quatre paiement annuels avec intérêt à 6 per cent, sur les balances non payées.

Par ordre de l'honorable commissaire des terres de la Couronne

William F. Coffin
agent des Terres de l'ordonnance

Ottawa, 29 fév. 1 64.

Avis.

TOUTES personnes Endettées envers la succession de Paschal Comte Eordevant Marchand de cette ville, sont par le présent averties de payer d'ici au 10 Mars prochain a M. T. Dumouchel autorisé à la liquidation de la dite succession.

Benj. Comte.
Syndi

Ottawa 15 Fev. 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ROYALE

DE

LIVERPOLE ET LONDRE

—o—

Capital—£20,00,000 *et un Grand Fonds de Reserve.*

CETTE COMPAGNIE continue a ASSURER les Bâtisses et toutres sortes de Propriétés contre les pertes ou dommages par le feu, à des conditions des plus libérales.

Toutes pertes justes promptement réglées, sans déduction ou escompte, et sans référe en Angleterre.

Le Grand Capital et la conduite judicieur de cette Compagnie garantissent la plus parfaite sûreté aux assurés.

Il n'est rien charge pour Police ou Transferts.

DÉPARTEMENT DE LA VIE.

Les avantages suivants, entre un grand nombre d'autres, sont offerts par cette compagnie aux personnes qui se proposent d'assurer leur vie:—

Parfaite sûreté pour l'accomplissement des engagements envers les porteurs de Polices.

Taux de Primes favorable.

Une grande réputation de prudence et de jugement, et la plus libérale considération de toute question liée aux intérets des assures.

Trente jours de grâce accordés pour le aiement des primes de renouvellement, et as de retrait de police pour erreur non intentionnelle.

Polices échues pour non paiement de primes peuvent être renouvelées dans les trois mois en payant la prime, et une amende de dix chelins par cent, en produisant des preuves satisfaisantes du bon état de la sante assuré.

Participation des profits par les assurés, a montant aux deux tiers du montant net.

Grands Bonus déclarés en 1855, se montant à £2 par cent par année sur la somme assurées faisant, les sur âges de vingt à quarante ans, 80 par cent sur la prime. La prochaie divison des profits en 1860.

Référence Médical—J. A. Grant M

H. J. FRIEL, *agent.*

H. PACOCK & CIE.

—o—

HORLOGERS PRATIQUES ET BIJOUTIERS

Rue Sparks,

OTTAWA.

Montres fait et réparées; Bijoux e argenteries faits et reparés; Diamants et pierres précieuses montés à ordre. Lunett spour toutes vues un bon assortiment de verres de montres, etc. On paiera le plus haut prix pour montres Diamants, argenteries etc.

PRESENTS! PRESENTS!

DU

JOUR DE L'AN.

T. Turgeon, libraire,

Vient de recevoir un vaste assortim d'articles de fantaisie et de goût, nx-JOUETS D'ENFANTS.

KNtrop grand nombre pour pouvoir tou les nommer. Allez voir

A

LA LIBRAIRIE CANADIENNE

CE que vous devez acheter pour présent du jour de l'An.

☞ N'oubliez pas Rue Sussex ☜

T. TURGEON.
Libraire.

Departement des Terres de la Couronne.

Québec 22 janvier 1864.

AVIS est par le présent donné quil a plu à SON EXCELLENCE GOUVERNEUR GENERAL be nommer JOHN CARROLL Ecr. agent du chemis de Batleigh (Free Grant Road) et pour la vente des Terres Publiques dans les Townships de Chandos, Anstruther et Cardiff dans le comté de Peterborough HC.

L'adresse de Mr. Carroll pour le moment st Bureau de Poste de North Douro.

LA REVUE CANADIENN

RECUEIL périodique de Littérature canadienne et d'Apolégétique chrétienne, publié sou la direction d'un Comité de Directeurs et avec la collaboration d'écrivains les plus marquants tant laiques que ecclesistiques.

SERA PUBLIÉ

25 OU VERS LE 25 DE CHAQUE MOIS

par livraisons de 64 pages, grand format va couverture

—oo—

premièrelivraison paraitra

25 JANVIER COURANT

Rationalisme;—une etude sur le *Crédit* [illegible] J. A. N. Provencher:—un *Essai Bibliographique* par E. L. de Bellevueille;—un fragmentde *Souvenirs de voyage*, par Napoléon Bourassa, et une *Revue Littéraire* par J. Royal.

Prix d'abonnement: $2.0. par an ou $1.0 tous les six mois,

Invariablement payable d'avance, après la premiere livraistion.

On s'abonne à MONTREAL, chez les libraires canadiens et aux Bureaux de l'Editeur, E. Senécal.

Toute personne envoyant dix abonnements ou la somme de $20 recevra de prime la REVUE CANADIENNE pendant un an

N. B.—L'éditeur nieous les journauesti français qui ont si bien eilli l'enredespeaute devouloir bin publi r l'annonce c—paux un certain uombre defois, dans l'intérêt de la litérature canadienne—et d'agréer pa avance l'expression de sa reconnaissance

E. SENECAL,
Imprimeur Editeur,

Montréal, 20 jan. Rue St.-Vincent No.

BILLS PRIVES

LES personnes qui, dans le Haut-Canada se, proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISTIVE pour obtenir la par satiin le BILLS PRIVES ou OCTROIS pour tant concession de privilége exclusifs ou pouvoirs de corporation pour des ponts ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, ont par les présentes notifiées que, par le leglas 53ème et suivantes du conseil Légistatif et de l'Assemblée Législative respectivement (le quelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS spécifiant clairement et distincte la nature et l'objet de la dite demande dans la *Gazette du Canada*, et aussi dans un journal publi és dans le district concerné premier ordre manier de tels avis devant être envoye Bureau des Bills Privés de chaque Chre.

Toutepétitions pour Bills Privi ents étere dresentées dans les *trois premieres maines* de la session.

E. D JUGET,
Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif,

ALFRED TODD
Greffier-en-chef, du Bureau des Bills Privés A. Législative

Québec, 9 e 1863.